

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4662**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition du lot n° 1 du bâtiment A de la copropriété située 110, rue Francis de Préssensé et appartenant à M. Jean-Louis Kazan - Abrogation de la décision n° B-2011-2546 du Bureau du 7 septembre 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4662**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition du lot n° 1 du bâtiment A de la copropriété située 110, rue Francis de Pressensé et appartenant à M. Jean-Louis Kazan - Abrogation de la décision n° B-2011-2546 du Bureau du 7 septembre 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2011-2546 du Bureau du 7 septembre 2011, la Communauté urbaine de Lyon s'est portée acquéreur du lot n° 1 du bâtiment A de la copropriété située 110, rue Francis de Pressensé à Villeurbanne et appartenant à monsieur Jean-Louis Kazan.

Considérant que l'acte de succession de l'indivision Kazan impose la signature par chacun des ayants droit de l'acte authentique destiné à régulariser cette acquisition et qu'en raison d'un conflit entre les parties, celle-ci n'est pas envisageable.

Parallèlement, une procédure d'expropriation est en cours pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte Ciel Nord à Villeurbanne et le bien objet de la présente est inclus dans le périmètre correspondant.

Aussi, il est proposé, par la présente décision, d'abroger la décision n° B-2011-2546 du 7 septembre 2011, qui ne pourra être réalisée ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Abroge la décision n° B-2011-2546 du 7 septembre 2011 relative à l'acquisition du lot n° 1 du bâtiment A de la copropriété située 110, rue Francis de Pressensé à Villeurbanne et appartenant à monsieur Jean-Louis Kazan pour un montant de 60 000 €.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.